

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF178

présenté par
M. Le Fur, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Taite, Mme Corneloup, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Rolland et M. Liégeon

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 000 000	0
Recherche spatiale	0	7 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, plusieurs centaines d'enfants sont diagnostiqués d'un cancer en France. Les cancers pédiatriques demeurent la première cause de mortalité par maladie chez l'enfant. Malgré un taux de survie de 80 % à cinq ans, les progrès restent trop lents : ce taux n'a gagné que trois points en quinze ans.

Alors que la recherche sur les cancers de l'adulte bénéficie de moyens considérables, celle consacrée aux cancers pédiatriques reste dramatiquement sous-financée. Les associations demeurent encore les principaux financeurs de cette recherche, faute d'un soutien public suffisant.

Pourtant, dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030, il est indispensable d'accélérer les travaux spécifiquement dédiés aux cancers des enfants et des adolescents, afin de mieux comprendre, prévenir et traiter ces pathologies.

Le présent amendement propose donc d'abonder de 7 millions d'euros supplémentaires l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », en réduisant à due concurrence les crédits de l'action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 « Recherche spatiale ».